

Marocains du Canada

Mohammed Brihmi, premier magistrat marocain en Amérique du Nord

Montréal-Mouna Achiri

Un juge de paix marocain qui siège à la Cour de justice de la province la plus peuplée du Canada : Ontario... Cela s'est réalisé en 2011 grâce à un parcours professionnel unique, un porte-folio riche, exemplaire et un engagement communautaire dévoué et de longue haleine. Mohammed Brihmi a réussi le pari difficile de rester fidèle à ses principes, ce qui l'a mené loin dans son cheminement professionnel. Portrait atypique d'un juge d'exception. Muni d'une licence en sociologie obtenue



au Maroc, Mohammed Brihmi débarque au Canada en août 1982 pour poursuivre ses études de Doctorat dans la même discipline à Québec. Ensuite, il fut recruté comme Expert Associé dans le Département de la Coopération Technique pour le Développement (United Nations Department of Technical Cooperation for Development) d'août 1984 à décembre 1985 dans le siège social de l'ONU à New York, avec une affectation en Arabie saoudite où il a œuvré dans un projet de développement rural intégré.

Marocains du Canada

Mohammed Brihmi, premier magistrat marocain en Amérique du nord

» Suite

obtenue au Maroc, Mohammed Brihmi débarque au Canada en août 1982 pour poursuivre ses études de Doctorat dans la même discipline à Québec. Ensuite, il fut recruté comme Expert Associé dans le Département de la Coopération Technique pour le Développement (United Nations Department of Technical Cooperation for Development) d'août 1984 à décembre 1985 dans le siège social de l'ONU à New York, avec une affectation en Arabie saoudite où il a œuvré dans un projet de développement rural intégré.

Plus d'une corde à son arc...

M. Brihmi a enseigné notamment dans les secteurs des sciences sociales, du développement des ressources humaines, de la gestion de projets et de la planification stratégique, et s'est intéressé de près à l'analyse des problèmes que vivent les immigrants et les réfugiés : «Mon intérêt envers la communauté immigrante s'est manifesté depuis mes premières années au Canada quand j'ai réalisé que c'est une société composée de communautés. D'ailleurs, ce sont les communautés les mieux organisées qui sont les plus influentes. Donc, j'ai décidé d'œuvrer avec les communautés francophones de l'Ontario et en particulier avec les communautés ethnoculturelles afin de faire valoir nos droits et de faire connaître nos intérêts. Si on ne le fait pas pour nous-mêmes, personne ne le fera pour nous, c'était ma devise.

J'ai également collaboré avec la communauté marocaine et arabomusulmane. C'est ainsi que j'ai été élu président de l'Association marocaine de Toronto durant trois mandats de 2001 à 2004 et ensuite membre du Comité Exécutif du Canadian Arab Network de 2008 à 2011».

Mohammed Brihmi a occupé également le poste de conseiller scolaire et président du Conseil des écoles françaises de la communauté urbaine de Toronto. Il a siégé au sein de plusieurs conseils et comités, comme le conseil d'administration de la «Toronto Foundation for Student Success».

Fin de l'histoire ? Elle ne fait que commencer : M. Brihmi fut nommé par décret du Lieutenant-gouverneur en Conseil sur recommandation du Ministre de l'Immigration au Conseil Consultatif de l'Ontario sur le Multiculturalisme et les Affaires civiques, de 1989 à 1992 et celui de la Santé du gouvernement de l'Ontario pour trois mandats à l'Ordre



du Collège Royal des Chirurgiens-Dentistes de l'Ontario de 2003 à 2011 et membre de plusieurs comités, incluant le Comité Exécutif, le Comité de Discipline et le Comité des Plaintes. Il fut Adjudicateur (NDLR : Arbitre) dans un processus quasi judiciaire pendant sept ans afin de juger des infractions au code de la profession, aux règlements et à la loi.

A ce titre, il a bénéficié de plusieurs stages et sessions de formation en droit du travail, droit administratif et droit de la santé : «Au Canada, les magistrats ne sont pas tenus de suivre une formation officielle quelconque avant d'être nommés, nous a-t-il déclaré à ce sujet. Une fois qu'ils sont en poste, toutefois, ils ont accès à une gamme de programmes portant sur tous les aspects de la fonction de juge ainsi que sur des domaines du droit».

Parcours gratifiant...

La candidature pour un poste aussi prestigieux obéit à un long processus de sélection implacable et qui tient compte de l'éducation, la formation, l'expérience communautaire et gouvernementale utile ainsi que les compétences et les qualités personnelles qui sont validées par un Comité indépendant, entre autres. M. Brihmi l'a remporté haut la main en remplissant toutes les conditions requises, en plus de la réussite du test de compétences linguistiques dans les deux langues officielles.

Le succès nullement monté à la tête, notre juge exerce la jurisprudence canadienne depuis, prouvant que, souvent, nul n'est prophète en son pays. Il vit cette gratification comme un couronnement de

sa carrière de combattant : «La fonction de juge ou juge de paix est considérée comme une des plus prestigieuses au Canada, renchérit-il. Elle exige des normes élevées de conduites judiciaires et d'éthiques accompagnées d'une grande impartialité et indépendance pour ne pas faire l'objet de craintes, de pressions ou d'influences extérieures, afin de mériter et de renforcer la confiance du public».

Reconnaissance méritée

La brillante carrière de M. Brihmi ne pouvait qu'attirer les médias et les chercheurs de personnes au destin singulier. Il fut ainsi le sujet d'un documentaire conçu par le réalisateur ontarien d'origine égyptienne Fadel Saleh et diffusé à travers le monde par TV5 en 2008. Le documentaire relate son implication dans l'expérience marocaine de l'Instance Équité et Réconciliation qui a soldé le passif des années de plomb. Dans ce film on apprend qu'à l'âge de 18 ans, Mohammed Brihmi, alors au Maroc, est arrêté par la police en 1976 pour son engagement politique. Il milite alors pour la démocratie, un combat plus que risqué à l'époque. Le jeune militant passera cinq mois en captivité les yeux bandés, les mains menottées, et subissant les pires sévices.

De son côté, l'auteur journaliste Jean-Louis Roy, ancien secrétaire général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, lui consacre lui aussi un chapitre passionnant dans son dernier ouvrage : Chers voisins, ce qu'on ne connaît pas de l'Ontario, où il raconte le parcours de cet homme depuis qu'il a quitté le Maroc jusqu'à son arrivée au Québec en passant par la France.

Un juge de paix est un officier de justice qui gère plusieurs aspects et possède de nombreux pouvoirs en droit criminel, dont celui de délivrer des mandats, d'entendre des demandes de cautionnement et de présider des procès relatifs à des infractions provinciales ou à des violations de règlements municipaux. Les juges de paix sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du Procureur général.

Les curriculum vitae gagnent à avoir leur place dans le défi Guinness. J'en connais un qui y entrerait sans difficulté...

Mouna Achiri

Marrakech / Droits de l'Homme

Les diplomates arabes en formation

» Suite

en collaboration avec le Centre de formation et de documentation des Nations-Unies sur les droits de l'Homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe, cette formation bénéficie aux fonctionnaires des bureaux de droits de l'homme relevant des ministères des affaires étrangères et des missions permanentes à Genève et à New York, ainsi qu'aux responsables chargés d'élaborer des rapports nationaux présentant les différents mécanismes internationaux des Nations-Unies en la matière.

Par ailleurs, les participants débattent aussi des normes internationales dans ce domaine et du fonctionnement des différents organes des Nations-Unies chargés des droits de l'Homme.

Cette rencontre sera ponctuée par l'étude de cas spéciaux de protection des droits de l'Homme, qui traduisent l'importance accordée à la protection des civiles dans le droit international.

Ce programme de formation connaîtra la participation de personnalités diplomatiques de renom qui viendront exposer leurs expériences sur les questions